



Recours construction jardin non conforme

Par **EvaGDS**, le **09/06/2019** à **01:18**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire ce jour car nous sommes mon conjoint et moi face à un problème dont nous n'avons ni la réponse, ni la méthodologie d'action.

Si certains d'entre vous ont des informations, nous sommes reconnaissants et preneurs.

Nous avons acheté un appartement dans une résidence construit par Nexity.
Nous bénéficions d'un appartement de 60 M2 et d'un jardin de 80m2.

La semaine dernière, nous avons eu la visite de pré-livraison.

En allant visiter notre appartement, nous nous sommes rendus compte que notre jardin était un peu incliné sur un côté alors qu'il était censé être droit.

Il ne s'agit que d'une partie du jardin, mais tout de même.

De suite, nous en avons informé le conducteur de travaux qui l'a précisé sur le procès verbal de la visite.

Depuis, j'ai contacté Nexity qui me dit qu'ils vont revenir vers nous.

Cependant, la livraison est dans deux semaines.

Aussi, lors de nos différents échanges avec Nexity ils nous ont indiqué que ils avaient fait face à des contraintes etc. En revanche, lorsque nous sommes venu visiter nous sommes venu accompagné d'une personne dans le bâtiment qui nous a informé que des murs de soutènement pouvaient être posé en dehors de notre jardin pour éviter ce genre de désagrément.

Nexity (la conseillère clientèle) m'a indiqué que ce genre de pente dans le jardin était indiqué

par des "hachures" sur les plans.

A ce jour, aucun plan, ou n'importe quel document n'a de hachures ou de référence à une potentielle bute dans le jardin.

Que pouvons nous faire ?

Est ce que cela passe en vice caché ? Ou à contrario est ce que cela va en leur faveur parce que la situation est flou ?

Que devons nous faire ? Réceptionner l'appartement dans deux semaines et apposer des réserves ? Le refuser ?

Devons nous envoyer un courrier recommandé dès maintenant ?

Merci d'avance à toutes les personnes qui pourront nous aider avec ce sujet.

Eva.

Par **BrunoDeprais**, le **09/06/2019** à **09:45**

Bonjour

Impossible de répondre avec vos informations.

Lors d'une construction, vous ne pouvez pas forcément remblayer comme vous le souhaitez, le terrain naturel doit être respecté.

Ensuite, tout dépend de l'orientation de ce qui ne vous convient pas.

A savoir que si l'orientation ramène l'eau vers votre maison, vous risquez d'avoir des soucis d'infiltration.

Pour finir un terrain remblayé va encore bouger dans les années à venir.

Le promoteur peut donc vous rendre le service de vous mettre tout ça à plat, mais attention aux surprises de demain. Renseignez vous correctement avant, avec des personnes du métier et sur place.

Par **EvaGDS**, le **09/06/2019** à **11:55**

Bonjour Bruno,

Merci de notre réponse. Justement à la pré livraison nous étions accompagné d'une personne travaillant dans le BTP. Elle nous a garantit que des murs de soutènement pouvaient être construit pour éviter ce genre de chose.

Aussi, le petit talus créé renvoi vers la maison, donc, oui je pense qu'il peut y avoir des risques...

Cependant le flou dans tout nos papiers sur ce point est tellement énorme que je pense que notre recours est quasiment impossible...

Par **BrunoDeprais**, le **09/06/2019** à **22:17**

Bonsoir,

Je ne connais pas vos accords, ni la configuration du terrain.

Un mur en L a un certain coût et à voir s'il est réalisable. Il serait surprenant que le promoteur le prenne à sa charge sans discuter.

Vous ne pouvez que lire à nouveau votre contrat et essayant de trouver une faille.

A voir également ce qui a été prévu dans le permis de construire, ça devrait pouvoir vous donner une idée un peu plus précise.